

## Réalisation du stade d'athlétisme : approbation du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)

### Le rapporteur,

☞ rappelle les caractéristiques principales du projet qui se décline comme suit :

- ✓ Un anneau de 400 m comprenant 6 couloirs,
- ✓ Des aires de lancers (disques, poids, javelots, marteaux),
- ✓ Des aires de sauts (perche, longueur, hauteur et triple sauts),
- ✓ Une cabine de chronométrage avec chambre d'appel,
- ✓ Les équipements nécessaires à la bonne pratique de l'athlétisme (starting-blocs, haies 110 m et steeple, sautoir, chronomètre électronique, etc...).

Le projet comprend également la réfection du terrain d'honneur de football situé à l'intérieur de la piste. En effet, la réalisation de la piste d'athlétisme nécessite de reprendre l'ensemble des drainages du site, en particulier ceux du terrain d'honneur, qui connaissent des problèmes de fonctionnement.

☞ soumet à l'approbation du conseil municipal le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'aménagement du stade d'athlétisme.

☞ informe que ce dossier de consultation des entreprises, élaboré par le Bureau d'Etudes Sports et Loisirs (BESL) est composé des éléments suivants :

- ✓ Règlement de la consultation (R.C.) ;
- ✓ Acte d'engagement (A.E.) ;
- ✓ Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- ✓ Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- ✓ Détail du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) ;
- ✓ Cahier des plans.

Le montant estimatif des travaux au stade du D.C.E. est décomposé de la manière suivante :

Tranche ferme :	975 051,57 € HT
Tranche conditionnelle 1 : petits matériels	23 628,00 € HT
Tranche conditionnelle 2 : fourniture et équipement de 6 mâts	104 560,00 € HT
Option 1 : revêtement synthétique vert à proximité du saut à la perche	9 890,00 € HT
Option 2 : remplissage sous la main courante en treillis soudé	8 330,00 € HT
Soit :	1 121 459,47 € HT

La procédure utilisée est l'appel d'offres ouvert (article 33 et 57 à 59 du code des marchés publics).

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission sports lors de sa réunion du 25 avril 2013 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE :**

le dossier de consultation des entreprises ;

### **PROCÈDE :**

au lancement de la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

### **CHARGE :**

la commission d'appel d'offres d'examiner les offres, d'éliminer les offres non conformes et de désigner les entreprises retenues ;

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces consécutives à cet appel d'offres et notamment les marchés.

### **VOTE : à l'unanimité**